**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 69 (1943)

Heft: 3

Vereinsnachrichten

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sion de 50 à 60 m. Son profil devra donc nécessairement être circulaire, revêtu et de section sensiblement plus grande que l'ancienne.

Les calculs comparatifs des différentes solutions possibles, ont prouvé les avantages techniques et économiques de la construction d'une galerie entièrement nouvelle dont le tracé déplacé vers l'intérieur de la montagne permettra d'obtenir la hauteur de recouvrement nécessaire et de raccourcir la longueur totale à 5,9 km. Cette solution aura en outre l'avantage de pouvoir maintenir l'usine actuelle en service jusqu'à la mise en marche des nouveaux groupes alimentés par la nouvelle galerie.

Le diamètre économique de la galerie d'amenée devra encore être calculé de plus près ; il sera fixé entre 4,60 et 5 m.

La prise d'eau à Rossens, comme la cheminée d'équilibre au-dessus de l'usine, seront naturellement des ouvrages entièrement nouveaux.

#### Les conduites forcées.

Les conduites forcées actuelles seront supprimées et remplacées par deux galeries inclinées, percées dans la falaise derrière l'usine et se prolongeant, après les chambres de vannes de sécurité, par des conduites forcées nouvelles très courtes qui alimenteront directement les groupes de la centrale.

#### L'usine.

L'équipement définitif de l'usine comprendra en premier lieu deux groupes de 10 000 CV et un groupe de 20 000 CV, déjà installés ces dernières années en vue de Rossens et pour lesquels seules les roues des turbines devront être changées. De plus, deux nouveaux groupes de 20 000 CV seront aménagés dans la partie de l'usine qui abrite encore les vieilles machines de 1902, ce qui portera l'équipement total à 80 000 CV.

Le canal de fuite actuel sera conservé pour les groupes existants, mais comme il ne pourrait suffire pour le débit futur, un nouveau canal sera percé à travers la butte séparant l'usine de la Sarine.

La disposition des ouvrages depuis la cheminée d'équilibre jusqu'à la restitution à la Sarine, comme le programme de construction, sont étudiés en vue d'utiliser dans toute la mesure du possible les ouvrages existants et d'éviter l'interruption totale de l'exploitation.

Signalons enfin que les lignes hautes tension existantes suffiront pour les installations futures et que le poste actuel de transformation pourra être utilisé en l'agrandissant au fur et à mesure des besoins.

Proportionnellement à l'augmentation de la production d'énergie les nouveaux équipements mécaniques et électriques seront donc dans l'ensemble peu importants.

# SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

# Extrait des procès-verbaux des 5° et 6° séances du Comité central des 23 octobre et 18 décembre 1942.

1. Etat nominatif.

Admissions.

Par voie de circulation du 16 septembre au 31 octobre 1942 ont été admis :

		Domicile	Section
Buss, Hans	ing. méc.	Schaffhouse	Schaffhouse
Keller, Rich.	ing. méc.	Flurlingen	Schaffhouse
Matejka, EA., Dr	ing. méc.	Schaffhouse	Schaffhouse
Zollikofer, JW., dir.	géomètre	Diessenhofen	Schaffhouse
Deck, Walter, Dr	physicien	Neuhausen	Schaffhouse
Ganahl, Josef	ing. civil	Zurich	Zurich
Schiesser, Hch.	ing. civil	Baden	Zurich

Dans la séance du Comité central du 23 octobre 1942 ont été admis :

Rufer-Eckmann, Cla	ire architecte	Berne	Berne
Copponex, Henri, pr	of, ing. civil	Genève	Genève
Jeltsch, Max	architecte	Soleure	Soleure
Anselmi, Carl	ing. méc.	Soleure	Soleure
Burri, Fridolin	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
Spiess, Gust.	ing. électr.	Lucerne	Waldstätte
Meier, Ernst	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Forrer, Werner	architecte	Zurich	Zurich
Hauser, Moritz	architecte	Zurich	Zurich
Kaufmann, Max, din	r. Dr ing. électr.	Zoug	Zurich
Altherr, Fedor	architecte	Zurzach	Membre isolé
Häusler, WF.	ing, civil	Durban	Membre isolé

Dans la séance du Comité central du 18 décembre 1942 ont été admis :

ete admis:			
Huggler, Hans	architecte	Brienz	Berne
Mützenberg, Alfred	architecte	Spiez	Berne
Bürgi, Heinz	ing. civil	Berne	Berne
Kaestli, Hans	ing. civil	Kandergrund	Berne
Schmid, Arnold	ing. civil	Thoune	Berne
Dubois, Ernest	ing. méc. Cha	ux-de-Fonds Ch	aux-de-Fonds
Stevenin, Albert	ing. civil	Carouge	Genève
Weber, Henry-Félix	ing. méc.	Genève	Genève
Landry, Max	ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel
Hartmann, Jakob	ing. civil	Saint-Gall	Saint-Gall
Keller, Viktor	ing. méc.	Schaffhouse	Schaffhouse
Würth, Walter	ing. civil	Schaffhouse	Schaffhouse
Dumartheray, Paul	architecte	Lausanne	Vaudoise
Dumas, Louis	architecte	Clarens	Vaudoise
Moreillon, Henri, dir.	ing. civil	Vevey	Vaudoise
Roud, Maurice	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Barbey, Camille	ing. méc.	Valeyres	Vaudoise
Eidenbenz, Eberhard	architecte	Winterthour	Winterthour
Oederlin, Friedr., Drh.c.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Belart, Hans	ing. méc.	Zurich	Zurich
Ramser, Ernst, prof.	ing. rural	Zurich	Zurich
Démissions :			
Frey, Wilhelm	ing. méc.	Berne	Berne
Thut, Paul, a. dir.	ing. méc.	Berne	Berne
Lorenz, Peter	ing. civil	Filisur	Grisons

Frey, Wilhelm	ing. méc.	Berne	Berne
Thut, Paul, a. dir.	ing. méc.	Berne	Berne
Lorenz, Peter	ing. civil	Filisur	Grisons
Ehrensperger, Otto	architecte	Olten	Soleure
Grünhut, Rob., a. prof.	ing. civil	Zurich	Zurich
Escher, Fritz	ing. méc.	Unterengstringen Zurich	
Tschudi, Jacques	ing. méc.	Zurich	Zurich

Tschudi, Jacques	ing. méc.	Zurich	Zurich
Décès :			
Jacob, Max	ing. civil	Berne	Berne
Steiner, Fritz	ing. civil	Berne	Berne
Gaudy, Hans	ing. méc.	Berne	Berne
Issler, Gaudenz	architecte	Davos-Platz	Grisons
Seiler, Ernst	architecte	Coire	Grisons
Giger, Oskar	ing. rural	Saint-Gall	Saint-Gall
Crausaz, Jules	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Bossardt, Fritz	ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
Frei, Emil	ing. civil	Rapperswil	Zurich
Bosshard, Eugen	ing. civil	Zurich	Zurich
Luzzi, Guillaume	ing. civil	Delémont	Membre isolé
Egli, Hch	ing. électr.	Steckborn	Membre isolé
Ryncki, Victor	ing. électr.	Vevey	Membre isolé
Wirz, Emil, Dr	ing. électr.	Bienne	Membre isolé

2. Réglementation du Service fédéral du contrôle des prix.

Le Comité central examine le résultat de l'enquête effectuée avec l'aide des sections auprès d'un certain nombre de bureaux d'ingénieur et d'architecte. Il constate que selon le résultat de cette enquête, l'augmentation des honoraires due à l'augmentation des prix de la construction est compensée par celle des frais des bureaux d'ingénieur et d'architecte. Le Service fédéral du contrôle des prix a déclaré expressément qu'il exigeait une réduction des honoraires. Le Comité central a dû, pour cette raison, se limiter à obtenir une solution aussi acceptable que possible pour les ingénieurs et les architectes. Le coefficient de réduction qui avait tout d'abord été prévu de 1,3 pour toutes les constructions, a pu être réduit à 1,0 pour une somme de 100 000 fr., à 1,2 pour des sommes supérieures à 2 000 000 fr.

Le Comité central décide d'adresser une requête au Service fédéral du contrôle des prix, demandant une augmentation du tarif selon le temps employé, étant donné que les 5 %

autorisés sont beaucoup trop bas.

Le Comité central critique la rédaction allemande et française de l'ordonnance n° 643 A/42, cette rédaction étant susceptible de provoquer des erreurs d'interprétation. Des modifications de ces rédactions ont été proposées au Service fédéral du contrôle des prix.

#### 3. Plan d'aménagement national.

Le Comité central prend connaissance du fait que le délégué du Conseil fédéral pour les possibilités de travail a accepté de publier le rapport de la commission du plan d'aménagement national dans le cadre des publications concernant les possibilités de travail. La publication paraîtra dans le courant du mois de janvier 1943. Le Comité central accorde une avance de 1000 fr. à la commission du plan d'aménagement national pour couvrir les frais d'organisation d'une nouvelle société suisse du plan d'aménagement national, chargée de remplacer la commission actuelle.

4. Normes provisoires pour le calcul et l'exécution de travaux de maçonnerie en pierre naturelle et artificielle.

Le Comité central prend connaissance du projet qui a été établi par la commission nommée à cet effet et décide de le soumettre au groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes. Ces normes devraient paraître après cette consultation si possible à fin janvier.

## 5. Colonisation intérieure.

Le Comité central prend connaissance du résultat d'une conférence qui a eu lieu à Berne le 21 octobre 1942. Cette conférence a eu pour but de discuter une nouvelle ordonnance réglant les subventions accordées aux habitations paysannes ainsi qu'aux habitations pour ouvriers agricoles, etc.

Le Comité central approuve le point de vue défendu par la S. I. A. à cette conférence ainsi que les propositions écrites transmises ultérieurement.

# 6. Conditions spéciales pour la composition et la préparation des bétons.

Le Comité central charge le groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes de préparer un projet pour ces nouvelles normes, en se basant entre autres sur les travaux préparatoires de la Section de Berne de la S. I. A., de la V. E. S. I. à Zurich, etc.

## 7. Normes de bâtiment.

Le Comité central approuve la rédaction définitive des formules suivantes, établies sur la base des observations des sections par la commission des normes : Form. nº 129, « Conditions et mode de métré pour travaux de carrelage et de revêtements — nº 130, « Conditions et mode de métré des travaux de serrurerie » — nº 135, « Conditions pour l'exécution du chauffage central » — nº 144, « Conditions et mode de métré de la charpente métallique » — nº 145, « Conditions pour l'installation centrale d'eau chaude ».

La formule nº 128 : « Conditions et mode de métré pour travaux de parqueterie » sera mise en vigueur après examen de différentes questions encore en discussion avec la Société

suisse des entrepreneurs et les parqueteurs.

Le Comité central traite ensuite une série de questions actuelles, entre autres une requête de l'Association suisse des ingénieurs-conseils concernant la composition des jurys dans les concours de ponts, pour lesquels il serait désirable d'obtenir une collaboration plus forte des ingénieurs de la pratique, la question de la protection des titres, les travaux de la commission du coup de bélier et des pertes de charge, la rédaction d'une publication sur les constructions semi-permanentes pour le délégué des possibilités de travail, les concours d'architecture, la constitution d'un tribunal arbitral, les cours d'experts pour les dessinateurs du bâtiment et du génie civil, etc., etc.

Zurich, le 20 janvier 1943.

Le Secrétariat.

# DIVERS

## Démarrage de l'Usine du Verbois.

Les travaux de l'aménagement hydraulique du Verbois <sup>1</sup> sont désormais assez avancés pour qu'on ait pu, le 28 décembre 1942, mettre en marche à titre d'essai la première turbine sous une chute atteignant la moitié environ de la chute définitive; on en restera un certain temps encore à cette mesure réduite pour pouvoir maintenir en fonctionnement l'Usine de Chèvres, laquelle se trouvera noyée sous la retenue définitive du Rhône.

Le 21 janvier 1943, en présence de représentants des autorités, a eu lieu la mise en service du premier groupe électrogène. M. Eric Choisy, président du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, après avoir marqué l'importance de cette première étape, rendit hommage à ses prédécesseurs, et notamment à M. Jean Boissonnas, grâce auxquels l'Usine III de la Ville de Genève est devenue une réalité.

M. Adrien Lachenal, président du gouvernement genevois, apporta les félicitations du pays à tous les artisans de cette œuvre, qui a pu être réalisée presque sans retard, malgré les conditions exceptionnelles de l'heure. Après quoi la Ville de Genève, par l'organe de son conseiller administratif M. Peney, a pu marquer l'étape considérable parcourue dans le domaine de la production de l'électricité à Genève, depuis la construction de l'Usine de Chèvres en 1895, jusqu'à l'achèvement prochain de l'Usine du Verbois.

Il appartenait enfin à M. Leroy, ingénieur principal du Service de l'électricité — symbolisant en ceci l'activité de tous les artisans de l'œuvre — de faire la démonstration complète de la mise en marche du premier groupe et de la fourniture même du courant dans le réseau des Services industriels, jusqu'à une puissance provisoire voisine de 40 000 kW.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir notamment Bulletin technique du 1er juillet 1939.